

MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER



Avis de convocation
Assemblée Générale Ordinaire

2016

23 septembre 2016 à 9h30
Hôtel Hermitage - Salle Eiffel - Monaco

The English Version of this document is available on our website: www.montecarlosbm.com

<u>1</u>	INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
<u>2</u>	PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	4
<u>3</u>	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2016	6
<u>4</u>	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2016	7
	4.1 Ordre du jour	7
	4.2 Rapport du Conseil d'Administration	8
	4.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	10
<u>5</u>	CHIFFRES CLÉS	12
<u>6</u>	EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2015/2016	13
	6.1 Présentation des résultats de l'exercice 2015/2016	13
	6.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2015/2016	13
	6.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2015/2016	14
	6.1.3 Résultats consolidés 2015/2016	19
	6.1.4 Bilan consolidé 2015/2016	22
	6.1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie 2015/2016	23
	6.1.6 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer	24
	6.1.7 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895	25
	6.2 Investissements et perspectives	26
	6.2.1 Investissements réalisés	26
	6.2.2 Principaux projets en cours et perspectives	27

1

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

*J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale de la Société des Bains de Mer, qui se tiendra **le vendredi 23 septembre 2016, à 9h30**, Salle Eiffel de l'Hôtel Hermitage à Monaco.*

Cette réunion vise à vous informer sur la vie de votre entreprise mais aussi à répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser, quel que soit le nombre d'actions en votre possession.

***Je souhaite vivement que vous puissiez y participer, en y assistant personnellement, ou en votant par correspondance, ou encore en donnant pouvoir** au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne de votre choix.*

Vous trouverez dans les pages qui suivent les modalités pratiques de participation à cette Assemblée, son ordre du jour et les textes des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

*Enfin, nous vous proposons de consulter notre Document de Référence incluant le rapport financier annuel au 31 mars 2016 en **version digitale interactive**, à partir de notre site internet (www.montecarlosbm.com).*

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces résolutions, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire, l'expression de mes salutations les plus dévouées.

Jean-Luc Biamonti
Président-Délégué

2

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les conditions de participation aux Assemblées Générales sont définies par l'article 30 des statuts de la Société :

« L'Assemblée Générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'Assemblée.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des Assemblées Générales s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout Actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre Actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'Assemblée. Chaque Actionnaire assistant à l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les Actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'Assemblée.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le Conseil et communiqué dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. »

Vous pouvez donc assister personnellement à l'Assemblée, ou bien voter par correspondance ou par procuration. Dans tous les cas, vous indiquerez votre choix à l'aide du formulaire de vote joint à cette convocation et détaillé ci-après. Afin d'optimiser la préparation de l'Assemblée Générale, nous vous remercions de transmettre votre choix dans les plus brefs délais.

La Société Générale assure la centralisation des Assemblées Générales de la Société :

Société Générale, Service des Assemblées Générales (SGSS),
CS 30812, 44308 NANTES CEDEX 3

Les actions détenues ou représentées doivent être inscrites ou transférées sur le Registre Nominatif de la Société tenu par SGSS, au plus tard le **13 septembre 2016** (date de règlement-livraison Euroclear correspondant au transfert de propriété des actions).

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'utilisateur dans les Assemblées Générales Ordinaires.

A Vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale

B Vous souhaitez voter par correspondance

C Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale

D Vous souhaitez donner pouvoir

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci [] les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this [] date and sign at the bottom of the form.

A [] Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.

MONTE-CARLO SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
 Place du Casino
 Principauté de Monaco
 Société Anonyme Monégasque
 au capital de 24 516 661 Euros
 R.C.S. Monaco 96 S 523 - Siren: 775 751 678

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
 convoquée le 23 septembre 2016 à 09h30
 à l'Hôtel Hermitage (Salle Eiffel)
 Square Beaumarchais - MC98000 MONACO

ORDINARY GENERAL MEETING
 convened on September 23, 2016 at 09:30 a.m.
 at Hôtel Hermitage (Salle Eiffel)
 Square Beaumarchais - MC98000 MONACO

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account	Voix simple / Single vote
Nombre d'actions / Number of shares	Voix double / Double vote
Porteur / Bearer	
Nombre de voix - Number of voting rights	

B [] JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // VOTE BYPOST

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci [] la case correspondante pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.

I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this [] for which I vote NO or Abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci [] la case correspondant à mon choix.

On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this []

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui / Yes	Non/No	Oui / Yes	Non/No
10	11	12	13	14	15	16	17	18	A		F	
19	20	21	22	23	24	25	26	27	B		G	
28	29	30	31	32	33	34	35	36	C		H	
37	38	39	40	41	42	43	44	45	D		J	
									E		K	

C [] JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING

D [] JE DONNE POUVOIR À : I HEREBY APPOINT:
 M. Mlle ou Mlle, Titulaire Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

Bon pour acceptation de Pouvoir (signature du Mandataire)
 Good for acceptance of power of attorney (signature of the proxy)

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement).
 Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary).

DATEZ et SIGNEZ ici, quel que soit votre choix

Date & Signature par l'actionnaire

Si des amendements ou des résolutions nouvelles sont présentés (Art. 40) / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting (Art. 40)
 - Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale (le titulaire peut nom. / I appoint the Chairman of the general meeting on my behalf)
 - Je vote (indiquer l'abstention équivaut à un vote correct) / I abstain (voting is equivalent to vote NO)
 - Je donne procuration à M. Mlle ou Mlle, Titulaire Sociale pour voter en mon nom / I appoint M. Mlle or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être pris en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

à la banque / to the bank 21 Septembre 2016 / September 21, 2016

A. Vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale :

Noircissez la case A du formulaire ci-joint, puis datez et signez en bas du formulaire, dans la case prévue à cet effet.

Le formulaire doit être retourné à la SGSS. À compter du 8 septembre 2016, vous recevrez une carte d'admission qui vous

sera réclamée à l'entrée de la salle. Pour être assurés de la recevoir en temps utile, vous êtes invités à en faire la demande le plus rapidement possible. Au cas où vous seriez mandataire d'autres Actionnaires, nous vous engageons à joindre à votre formulaire les pouvoirs dûment établis par les mandants.

B. Vous souhaitez voter par correspondance :

Noircissez la case B du formulaire ci-joint.

■ **Projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration (références numériques) :**

Les cases correspondent aux résolutions proposées à la section 4.3 du présent document.

Si vous souhaitez voter « oui », pour toutes les résolutions soumises au vote et agréées par le Conseil d'Administration, vous ne devez noircir aucune case.

Si vous souhaitez voter « non-abstention » pour une ou plusieurs résolutions soumises au vote, noircissez la case correspondante.

■ **Projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration (références alphabétiques) :**

Pour chacune des résolutions soumises au vote, noircissez la case de votre choix : « oui » ou « non-abstention »

■ **Amendements ou résolutions nouvelles qui seraient présentés en Assemblée Générale :**

Dans l'hypothèse où des amendements ou des résolutions nouvelles seraient présentés en Assemblée ou conformément à l'article 40 des Statuts de la Société, noircissez la case de votre choix. Complétez l'identité du mandataire qui doit obligatoirement être Actionnaire de la Société, si besoin.

Votre formulaire doit ensuite être daté et signé dans la case prévue à cet effet.

C. Vous souhaitez donner votre pouvoir au Président de l'Assemblée Générale :

Noircissez la case C du formulaire ci-joint, puis datez et signez en bas du formulaire, dans la case prévue à cet effet.

D. Vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée Générale :

Si vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire qui doit obligatoirement être Actionnaire de la Société :

- noircissez la case D ;
- complétez l'identité du mandataire ;
- datez et signez en bas du formulaire dans la case prévue à cet effet.

Pour toute procuration d'un Actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote sur les projets de résolutions selon les recommandations du Conseil d'Administration de la Société.

Dans tous les cas, le formulaire, ci-joint, doit parvenir à la SGSS au moyen de l'enveloppe T jointe, au plus tard le **21 septembre 2016**, après l'avoir dûment complété.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec la Société Générale, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au 0 825 315 315 (coût de l'appel : 0,15 EUR HT par minute depuis la France) ou au +33 (0)251 856 789 (coût de l'appel en fonction de l'opérateur local depuis l'étranger).

Le Document de Référence 2015/2016 incluant le rapport financier annuel au 31 mars 2016 est disponible au siège social de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Place du Casino, 98000 – Monaco (Principauté de Monaco), ainsi qu'en version électronique sur le site de la Société (www.montecarlosbm.com).

3

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2016

Président

M. Jean-Luc BIAMONTI

Administrateurs

M. Michel REY

M. Alexandre KEUSSEOGLOU

M. Thierry LACOSTE

M. Pierre SVARA

M. Michel DOTTA

M. William TIMMINS

M. Michael MECCA

UFIPAR SAS, représentée par M. Nicolas BAZIRE

4

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2016

4.1 Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport du Président du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur Contractuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015/2016
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015/2016
- Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
- Quitus définitif à donner aux Administrateurs dont le mandat a cessé au cours de l'exercice
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2016
- Renouvellement d'un Administrateur
- Questions immobilières
- Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de racheter des actions de la Société

4.2 Rapport du Conseil d'Administration

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer le 23 septembre 2016. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote.

Neuf résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2016.

Présentation des résolutions

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (1^{ère} ET 2^{ème} RÉSOLUTIONS)

Les deux premières résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance des rapports de votre Conseil d'Administration, de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, de vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2016 ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2016, dont il ressort une perte de 38 316 947,38 euros.

La **deuxième résolution** soumet les comptes consolidés au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un Résultat Net Consolidé Part du Groupe en perte de 29 147 000 euros.

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE (3^{ème} RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2015/2016.

QUITUS DÉFINITIF À DONNER AUX ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE (4^{ème} RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus définitif à Messieurs Jean-Louis Masurel, Willy de Bruyn et Pierre Letzelter qui ont cessé leur fonction d'Administrateur d'État à compter du 18 septembre 2015.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (5^{ème} RÉSOLUTION)

La **cinquième résolution** décide de l'affectation du résultat.

L'affectation proposée est la suivante :

- après avoir constaté que la perte nette sociale de l'exercice clos au 31 mars 2016 s'élève à 38 316 947,38 euros et que le report à nouveau est de 182 862 193,51 euros, soit un montant disponible pour l'affectation des résultats de 144 545 246,13 euros ;
- il est proposé d'affecter la totalité du montant disponible, soit 144 545 246,13 euros, en report à nouveau.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. WILLIAM TIMMINS (6^{ème} RÉSOLUTION)

Le mandat d'Administrateur de M. William Timmins arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des Actionnaires.

La **sixième résolution** a pour objet de vous proposer de renouveler son mandat.

En application de l'article 6 des statuts, le mandat de M. William Timmins viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui suivra la date du 19 août 2019.

QUESTIONS IMMOBILIÈRES (7^{ème} RÉSOLUTION)

La **septième résolution** a pour objet de vous proposer d'autoriser la cession au profit de l'État de Monaco d'une partie du tréfonds de la parcelle section D n° 199 du site des Spélugues pour une superficie approximative de 2 408 m² aux fins d'édification par le cessionnaire d'un parking souterrain sur cinq niveaux, d'une contenance estimée de 405 places automobiles et 123 places motos. Le prix de cession dudit tréfonds a été évalué à 20 millions d'euros.

Le paiement par l'État serait assuré par la mise à disposition en faveur de la Société de 90 places automobiles et 27 places motos situées majoritairement dans les étages supérieurs dudit parking. D'une durée de 90 ans, le bail emphytéotique formalisant cette mise à disposition constituerait pour la Société, en tant que preneur du bail emphytéotique, une contrepartie économique équivalente au prix de cession du tréfonds.

Les signatures des actes authentiques de cession du tréfonds et du bail emphytéotique interviendraient de manière concomitante.

Nous vous demandons d'autoriser ladite cession suivant les termes précités.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS-QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS (8^{ème} RÉSOLUTION)

La **huitième résolution** a pour objet de vous proposer :

- l'approbation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2015/2016 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Nous vous avons rendu compte au chapitre 6.1.7 du présent document des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (9^{ème} RÉSOLUTION)

La **neuvième résolution** a pour objet de vous proposer le renouvellement de l'autorisation de rachat des actions de la Société.

Une telle autorisation avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 2015, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 18 mars 2017. Cette faculté n'a pas été exercée.

Cependant, il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation et de permettre ainsi au Conseil d'Administration d'acquérir des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux exposés le 18 septembre 2015, à savoir :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter un programme de rachat des actions ainsi qu'il suit :

- autorisation d'acheter des actions de la Société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;
- prix maximum d'achat ne devant pas excéder 60 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;
- montant maximum des fonds destinés au programme de rachat ne pouvant excéder 45 millions d'euros ;
- autorisation valable pour une période de 18 mois à compter du 23 septembre 2016 ;
- acquisition ou transfert de ces actions pouvant être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

Le présent programme remplacerait et priverait d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme de rachat d'actions que nous vous avons proposé.

4.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de la Société des Bains de Mer :

- le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2016, tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître une perte nette de - 38 316 947,38 euros ;
- les opérations de l'exercice traduites dans ce bilan ou résumées dans les rapports du Conseil d'Administration ou des Commissaires aux Comptes.

DEUXIÈME RÉOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

QUITUS DÉFINITIF À DONNER AUX ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2015/2016

L'Assemblée Générale donne quitus définitif à MM. Jean-Louis Masurel, Willy de Bruyn et Pierre Letzelter.

CINQUIÈME RÉOLUTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- constate que la perte de l'exercice 2015/2016 s'élève à - 38 316 947,38 euros
 - constate que le report à nouveau est de 182 862 193,51 euros
- Soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de 144 545 246,13 euros
- décide d'affecter le total ainsi obtenu :
 - au report à nouveau 144 545 246,13 euros

SIXIÈME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. WILLIAM TIMMINS

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. William Timmins.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de M. William Timmins viendra à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui suivra la date du 19 août 2019.

SEPTIÈME RÉOLUTION

QUESTIONS IMMOBILIÈRES

L'Assemblée Générale autorise la cession au profit de l'État de Monaco d'une partie du tréfonds de la parcelle section D n° 199 du site des Spélugues pour une superficie approximative de 2 408 m² aux fins d'édification par le cessionnaire d'un parking souterrain sur cinq niveaux, d'une contenance estimée de 405 places automobiles et 123 places motos. Le prix de cession dudit tréfonds a été évalué à 20 millions d'euros.

Le paiement par l'État sera assuré par la mise à disposition en faveur de la Société de 90 places automobiles et 27 places motos situées majoritairement dans les étages supérieurs dudit parking. D'une durée de 90 ans, le bail emphytéotique formalisant cette mise à disposition constitue pour la Société, en tant que preneur du bail emphytéotique, une contrepartie économique équivalente au prix de cession du tréfonds.

Les signatures des actes authentiques de cession du tréfonds et du bail emphytéotique interviendront de manière concomitante.

HUITIÈME RÉOLUTION**AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS-QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS**

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2015/2016 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

NEUVIÈME RÉOLUTION**AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

L'Assemblée Générale autorise, conformément à l'article 41 des statuts, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la Société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 60 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 45 millions d'euros ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 23 septembre 2016 ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché

réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

La présente autorisation remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

5

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés au titre des trois derniers exercices

DONNÉES CONSOLIDÉES <i>(en millions d'euros)</i>	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Chiffre d'affaires	472,5	452,4	461,4
Résultat opérationnel avant amortissements	40,2	20,1	19,9
Résultat opérationnel	(11,8)	(31,5)	(31,0)
Résultat net Consolidé – part du Groupe	17,3	10,0	(29,1)
Résultat global – part du Groupe	(10,0)	(36,4)	(32,6)
Capacité d'autofinancement	44,3	21,1	23,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	79,6	101,9	77,8
Capitaux propres	498,8	680,4	656,2
Endettement net (Trésorerie nette)	15,6	(186,2)	(187,0)
Effectifs moyens annuels (en nombre de personnes)	4 137	4 164	4 104
Cours de Bourse au dernier jour de l'exercice (en euros)	39,82	34,00	32,55
DONNÉES SECTEUR JEUX			
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice)	4	4	4
Chiffre d'affaires (produit brut des jeux)	207,9	196,4	213,6
Résultat opérationnel	5,9	(16,3)	(8,6)
DONNÉES SECTEUR HÔTELIER			
Hôtels exploités	5	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles)	1 223	1 148	1 080
Taux d'occupation (taux moyen avec Le Méridien Beach Plaza)	59,6 %	64,2 %	64,3 %
Chiffre d'affaires	237,4	226,4	213,2
Résultat opérationnel	(1,0)	(6,2)	(8,6)
DONNÉES SECTEUR LOCATIF			
Chiffre d'affaires	26,1	28,9	36,1
Résultat opérationnel	17,6	17,6	20,4

Les chiffres clés au titre des trois derniers exercices sont extraits des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2014, 2015 et 2016.

6

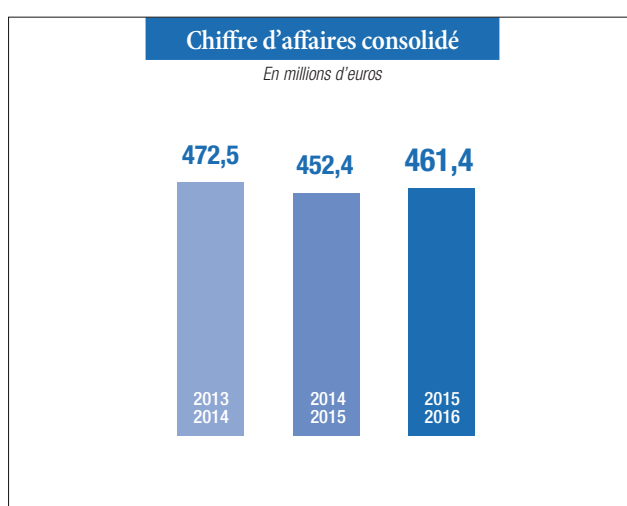
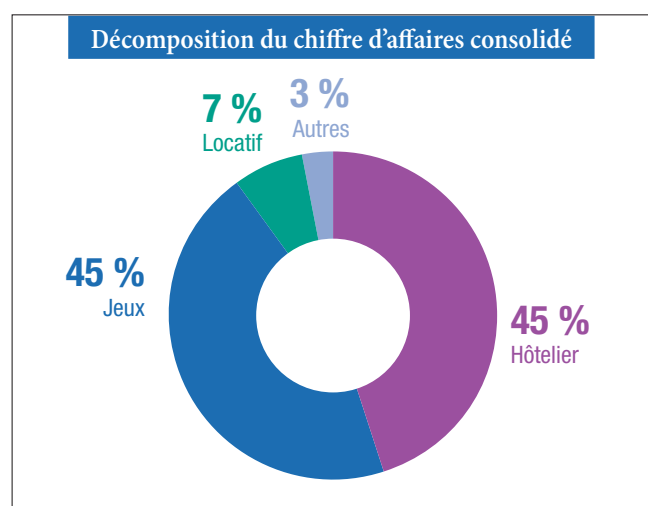
EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2015/2016

6.1 Présentation des résultats de l'exercice 2015/2016

6.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2015/2016

Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2015/2016 un chiffre d'affaires de 461,4 millions d'euros contre 452,4 millions d'euros sur l'exercice 2014/2015, soit une augmentation de 2 %.

Chiffre d'affaires consolidé par secteur <i>(en millions d'euros)</i>	2013/2014	2014/2015	2015/2016	Écart <i>(en millions d'euros)</i>
Secteur Jeux	207,9	196,4	213,6	17,2
Secteur Hôtelier	237,4	226,4	213,2	(13,3)
Secteur Locatif	26,1	28,9	36,1	7,2
Autres Activités	14,7	14,8	13,6	(1,2)
Cessions internes	(13,7)	(14,1)	(15,0)	(0,9)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	472,5	452,4	461,4	9,0



La hausse d'activité concerne les secteurs jeux et locatif alors que le secteur hôtelier reste fortement pénalisé par la perte de chiffre d'affaires consécutive aux travaux engagés pour l'Hôtel de Paris.

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 213,6 millions d'euros contre 196,4 millions d'euros en 2014/2015, en augmentation de 9 %. Une évolution favorable est en effet enregistrée, tant pour les jeux de table que pour les appareils automatiques. Ainsi, les jeux de table progressent finalement de 5 % au cumul de l'exercice, alors que le chiffre d'affaires du premier semestre était en recul de 25,5 millions d'euros. Les progressions enregistrées au cours des troisième et quatrième trimestres, en croissance respectivement de 12,9 et 17,2 millions d'euros, permettent de rattraper en totalité la perte d'activité des premiers mois et d'un mois d'août particulièrement défavorable. Dans le domaine des appareils automatiques, la tendance observée depuis l'ouverture 24h/24 du Casino Café de Paris en juillet 2014 s'est poursuivie au cours du quatrième trimestre, et permet d'enregistrer une progression de 11 % des recettes des appareils automatiques au cumul de l'exercice. Il est rappelé que le Casino Café de Paris a fait l'objet d'une rénovation complète au cours de l'exercice écoulé, avec la création d'une nouvelle terrasse extérieure donnant sur les jardins du Casino.

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 213,2 millions d'euros contre 226,4 millions d'euros en 2014/2015. Ce recul est principalement la conséquence de la capacité d'accueil réduite de l'Hôtel de Paris pendant la durée des travaux, avec environ 40 chambres disponibles contre 182 exploitées précédemment jusqu'en octobre 2014. Le chiffre d'affaires de l'Hôtel de Paris est ainsi en diminution de 18,3 millions d'euros par rapport à l'exercice 2014/2015. En revanche, il est enregistré une progression du chiffre d'affaires pour plusieurs établissements, comme à l'Hôtel Hermitage, au Méridien Beach Plaza ou aux Thermes Marins, ce dernier établissement ayant été fermé pour travaux pendant huit mois au cours de l'exercice précédent.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences du

Monte-Carlo Bay, du Balmoral et des nouvelles villas du Sporting, présente un chiffre d'affaires de 36,1 millions d'euros, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'exercice passé, avec notamment la mise en location progressive des nouvelles villas du Sporting, la création de nouveaux espaces commerciaux et l'enregistrement de la participation forfaitaire reçue des locataires au titre de la construction des Pavillons Monte-Carlo.

Enfin, le secteur autres activités présente un chiffre d'affaires annuel de 13,6 millions d'euros, en diminution de 1,2 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

6.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2015/2016

Les évolutions des différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et activités locatives – sont présentées ci-après pour l'exercice clos au 31 mars 2016.

SECTEUR JEUX

Avec des recettes de 213,6 millions d'euros en 2015/2016, le secteur jeux réalise un chiffre d'affaires en progression de 17,2 millions d'euros sur l'exercice précédent soit + 9 %. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des recettes des appareils automatiques constatée au Casino Café de Paris, et dans une moindre mesure par les jeux de table.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes du secteur jeux par segment d'activité.

Le segment activités annexes est principalement constitué des droits d'entrée au Casino de Monte-Carlo et, depuis l'exercice 2014/2015, des recettes de restauration et bar enregistrées au sein des établissements de jeux.

Chiffre d'affaires jeux (en millions d'euros)		2013/2014	2014/2015	2015/2016	% évol.
49 %	Jeux de table	115,0	100,1	104,7	5 %
46 %	Appareils automatiques	91,6	88,6	98,7	11 %
5 %	Activités annexes	1,3	7,7	10,2	32 %
100 %	TOTAL SECTEUR JEUX	207,9	196,4	213,6	9 %

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 104,7 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre 100,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, en augmentation de 4,6 millions d'euros soit + 5 %.

Malgré un premier semestre 2015/2016 présentant un chiffre d'affaires en diminution de 9,9 millions d'euros par rapport au premier semestre 2014/2015, le chiffre d'affaires de l'exercice 2015/2016 est en augmentation de 5 % par rapport à celui de l'exercice passé, les progressions enregistrées au cours des troisième et quatrième trimestres permettant de rattraper en totalité la perte d'activité des premiers mois.

Il faut rappeler que le premier semestre de l'an passé, avec un chiffre d'affaires de 77,9 millions d'euros, avait été marqué par des gains particulièrement élevés en avril et en août 2014, se

traduisant par un « hold » (rapport recettes/enjeux) supérieur à 17 % au cumul du semestre.

En dépit d'un volume des enjeux (« drop ») en hausse de 2 % pour le premier semestre 2015/2016, l'évolution défavorable du hold qui s'établit sur cette période à 11 % engendre la baisse des recettes au titre du premier semestre évoqué ci-avant. Cette faiblesse du hold résulte principalement du mois d'août 2015 particulièrement défavorable, avec un chiffre d'affaires de 1,7 million d'euros contre 27 millions d'euros en août 2014.

L'évolution de l'activité enregistrée au titre du deuxième semestre 2015/2016 s'inscrit dans une tendance inverse en matière d'aléas, permettant aux jeux de table de tirer pleinement profit de la hausse de 12 % des enjeux (drop) constatée sur la période. En raison d'un mois de mars 2016 exceptionnel, le taux de

hold du deuxième semestre 2015/2016 s'élève à 20 % contre 10 % pour la même période de l'exercice 2014/2015, qui avait notamment été pénalisée par des recettes négatives enregistrées en novembre 2014.

Au cumul de l'exercice 2015/2016, le drop progresse de près de 6 % et le hold s'établit à 14,4 % contre 14,7 % pour l'exercice précédent.

L'analyse des différents jeux se décompose comme suit :

- les recettes brutes des Jeux Européens, qui constituent la part la plus importante de l'activité, soit 66 % pour cet exercice, sont en augmentation de + 16 % par rapport à 2014/2015, sous l'incidence favorable de la Roulette Européenne, le Punto Banco étant en légère diminution. Le drop et le hold évoluent favorablement ;
- les recettes brutes des Jeux Américains du Casino de Monte-Carlo sont en diminution au cours de l'exercice écoulé, avec une baisse de - 41 %, qui provient essentiellement d'une évolution défavorable du hold (6,4 % sur l'exercice contre 11,3 % sur l'exercice précédent), le drop étant quant à lui sur une tendance haussière de 13 % ;
- l'établissement du Sun Casino enregistre a contrario une progression des recettes de 8 % avec un taux de hold particulièrement favorable à 20,6 %.

Le secteur des **appareils automatiques** présente une nette hausse de son activité, avec un chiffre d'affaires de 98,7 millions d'euros réalisé au cours de l'exercice 2015/2016 contre 88,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Cette augmentation de 11 % des recettes résulte principalement de la hausse du volume des mises de 15 %, le taux de redistribution étant en légère diminution sur la période. La progression du volume des mises, générale à l'ensemble des établissements, est la combinaison de deux effets positifs : l'augmentation du nombre de joueurs et la progression de la mise moyenne.

L'exploitation en mode 24h/24 et la politique d'animation plus soutenue ont permis de dynamiser la fréquentation de l'établissement pendant toute la saison.

L'ouverture de la nouvelle terrasse extérieure donnant sur les Jardins des Spélugues début décembre 2015, le déploiement progressif de nouvelles machines à succès telles que « Game of Thrones », et la création d'un nouveau point de restauration

au sein du Casino Café de Paris ont donné plus d'ampleur à la hausse de fréquentation sur les derniers mois de l'exercice, visible sur la fin de l'exercice.

Les autres sites sur lesquels sont exploités des appareils automatiques, à savoir le Casino de Monte-Carlo, le Sun Casino et le Bay Casino, présentent également une progression de leur chiffre d'affaires jeux automatiques.

Les recettes des **autres activités** s'établissent à 10,2 millions d'euros contre 7,7 millions d'euros pour l'exercice 2014/2015, la progression de ce segment provenant de l'exploitation en année pleine des activités de restauration et bar au sein du Casino de Monte-Carlo et du Casino Café de Paris.

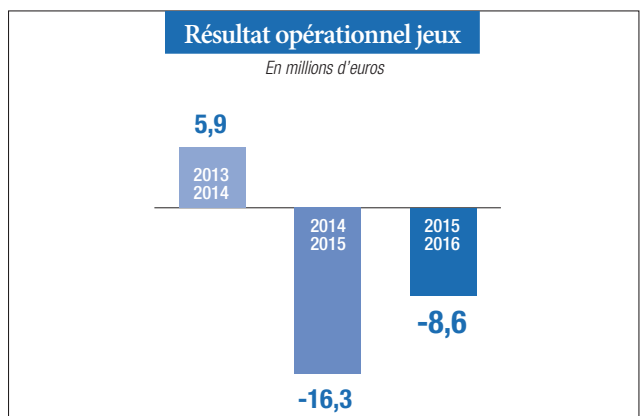
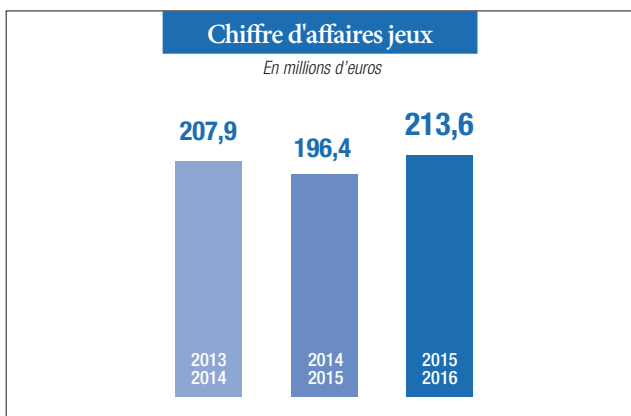
Pour l'**ensemble du secteur jeux**, le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à - 1,8 million d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre - 8,4 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Cette amélioration de 6,6 millions d'euros du résultat opérationnel avant amortissements résulte avant tout de la forte progression du chiffre d'affaires sur les deux segments décrits ci-avant. Cependant l'impact favorable de la progression du chiffre d'affaires sur le résultat opérationnel est partiellement absorbé par les coûts résultant de la mise en œuvre de la nouvelle convention collective des jeux de table et la signature de la nouvelle convention collective des appareils automatiques applicable à compter du 1^{er} avril 2016.

L'impact des nouvelles conventions collectives jeux s'établit à 11,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2015/2016 contre 7,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit :

- 7,1 millions d'euros pour le secteur des jeux de table, dont 3,2 millions d'euros sous la forme de provisions complémentaires : 2,7 millions d'euros au titre des droits à congés payés et 0,5 million d'euros au titre des engagements de retraite ;
- 4,2 millions d'euros pour le secteur des appareils automatiques sous la forme de provisions complémentaires au titre des engagements de retraite pour 3,7 millions d'euros et les provisions congés payés pour 0,5 million d'euros.

Après prise en compte de la charge d'amortissements, le résultat opérationnel du secteur jeux s'élève à - 8,6 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre - 16,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.



SECTEUR HÔTELIER

La poursuite des travaux de rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris affecte lourdement les conditions d'exploitation de cet établissement, ce qui a inévitablement un impact très significatif sur la performance du secteur hôtelier en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

Il est rappelé que l'exercice 2013/2014 avait déjà supporté une charge complémentaire d'amortissements de 5,4 millions d'euros pour l'Hôtel de Paris, en raison de la révision du plan d'amortissement des actifs de cet établissement dans la perspective du programme de rénovation envisagé.

Au titre de l'exercice 2014/2015, les résultats du secteur hôtelier ont été encore plus fortement impactés par les travaux de l'Hôtel de Paris, avec :

- une charge complémentaire suite à la révision du plan d'amortissement de l'Hôtel de Paris de 3,7 millions d'euros, cependant inférieure à la charge de 5,4 millions d'euros supportée en 2013/2014 ;
- les conséquences de la fermeture de l'Hôtel de Paris pendant trois mois avant sa réouverture en fin d'année 2014 avec une capacité réduite à 40 chambres au lieu de 182 précédemment ;
- soit un impact total sur le résultat opérationnel du secteur hôtelier estimé à près de 10 millions d'euros.

Le résultat opérationnel hôtelier de l'exercice 2014/2015 enregistrait par ailleurs le coût des indemnités effectivement versées dans le cadre du plan de départ de l'Hôtel de Paris, soit 4,1 millions d'euros, portant à un montant total de 14 millions d'euros les conséquences du projet Hôtel de Paris sur le résultat opérationnel hôtelier du dit exercice.

Pour l'exercice 2015/2016 écoulé, l'impact de ces travaux sur le résultat opérationnel du secteur hôtelier est évalué à 17,4 millions d'euros, se décomposant comme suit :

- une charge complémentaire suite à la révision du plan d'amortissement de l'Hôtel de Paris de 1 million d'euros, cependant inférieure à celle des deux exercices précédents ;
- les conséquences de l'exploitation de l'Hôtel de Paris pendant tout l'exercice avec une capacité réduite à 40 chambres au lieu de 182 précédemment.

Si l'évaluation ci-dessus valorise un report partiel d'activité sur l'Hôtel Hermitage, elle ne tient pas compte des pertes d'activité que doivent probablement supporter d'autres exploitations que la clientèle de l'Hôtel de Paris avait l'habitude de fréquenter, comme par exemple le complexe balnéaire du Monte-Carlo Beach, l'établissement des Thermes Marins Monte-Carlo ou les autres restaurants du Carré d'Or.

Ainsi, l'ensemble du secteur hôtelier présente un chiffre d'affaires de 213,2 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre 226,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, en recul de - 6 % soit une baisse de - 13,2 millions d'euros avec :

- le chiffre d'affaires de l'Hôtel de Paris s'inscrit en recul de 18,3 millions d'euros, qui amplifie la baisse de 11,5 millions d'euros déjà constatée l'exercice précédent ;
- les Thermes Marins Monte-Carlo retrouvent leur pleine exploitation sur l'exercice 2015/2016, après la fermeture partielle l'an passé de l'établissement pendant huit mois pour y assurer la rénovation complète de deux des quatre niveaux ouverts à la clientèle, engendrant une augmentation des recettes de 4,3 millions d'euros sur l'exercice en cours ;
- l'Hôtel Hermitage bénéficie d'une augmentation de ses recettes de 3,6 millions d'euros, grâce à certains transferts de clientèle de l'Hôtel de Paris en travaux, et au repositionnement des prix pour les suites.

L'analyse des différents segments d'activité présente les évolutions suivantes :

Chiffre d'affaires hôtelier (en millions d'euros)		2013/2014	2014/2015	2015/2016	% évol.
41 %	Hébergement	94,8	95,1	88,1	(7) %
45 %	Restauration	113,1	103,8	95,4	(8) %
14 %	Autres	29,5	27,5	29,6	8 %
100 %	TOTAL SECTEUR HÔTELIER	237,4	226,4	213,2	(6) %

Le chiffre d'affaires **hébergement** du Groupe s'établit à 88,1 millions d'euros contre 95,1 millions d'euros pour l'exercice 2014/2015.

Ce recul est principalement la conséquence de l'exploitation réduite de l'Hôtel de Paris sur l'ensemble de l'exercice avec une capacité de 40 chambres environ alors que l'établissement avait bénéficié de son potentiel de 182 chambres pour les six premiers mois de l'exercice 2014/2015. La diminution du chiffre d'affaires hébergement en effet constatée à l'Hôtel de Paris s'élève à 12,4 millions d'euros. Cette perte d'activité a été compensée en partie par les autres établissements du Groupe, en particulier l'Hôtel Hermitage. Ce dernier bénéficie à la fois du report d'activité de la clientèle de l'Hôtel de Paris constatée dès la fin

de l'exercice 2014/2015, mais aussi du renforcement des actions commerciales pour promouvoir son offre, lui permettant d'afficher une progression d'activité de 3,4 millions d'euros, soit environ 13 %. Les progressions du chiffre d'affaires hébergement réalisées par les autres établissements s'établissent à + 3 % pour le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort et + 4 % pour Le Méridien Beach Plaza.

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement concernant l'ensemble du Groupe S.B.M. :

- le taux d'occupation progresse légèrement pour s'établir à 64,3 % contre 64,2 % pour l'exercice 2014/2015, avec une progression de 3 % pour Le Méridien Beach Plaza et une baisse

de 4 % du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort. Étant calculé sur le nombre de chambres disponibles à la vente, le taux d'occupation de l'Hôtel de Paris ressort à un niveau supérieur à celui de l'exercice précédent, compte tenu de la capacité limitée ;

- les prix moyens hébergement sont en progression sur tous les établissements, à l'exception de l'Hôtel de Paris qui présente une diminution importante, conséquence du nombre réduit de chambres disponibles aux périodes de très haute saison (notamment le Grand Prix et la saison estivale) et du manque de suites disponibles pour ces mêmes périodes ;
- enfin, la segmentation de la clientèle par origine géographique reste cohérente avec l'an passé, la part de clientèle française restant majoritaire avec 20 % du marché. Les clientèles russe et américaine représentent respectivement 13 % et 12 % de la clientèle du Resort.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 95,4 millions d'euros contre 103,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 8,4 millions d'euros. Cette baisse est principalement la conséquence de la fermeture temporaire de plusieurs points restaurants de l'Hôtel de Paris (Grill, le Côté Jardin) ou le Louis XV – Alain Ducasse, impactant le chiffre d'affaires restauration pour 6 millions d'euros environ. Par ailleurs, l'impact en année pleine du rattachement au secteur jeux des activités de restauration et bar opérées dans les établissements de jeux se traduit par une diminution de 0,7 million d'euros des recettes de restauration du secteur hôtelier. Pour mémoire, ces activités ont été rattachées au secteur hôtelier jusqu'en juin 2014.

Les autres établissements de restauration du Groupe S.B.M. connaissent des évolutions contrastées.

Pour l'ensemble du Groupe S.B.M., le nombre de couverts servis est de 991 000. La perte de 47 000 couverts servis par rapport à l'exercice précédent est la conséquence des fermetures décrites ci-avant (38 000 couverts en moins sur les établissements de l'Hôtel de Paris et du Louis XV – Alain Ducasse). De même, le Café de Paris, pénalisé par les travaux sur la Place du Casino, connaît également une baisse de sa fréquentation. Le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort n'a pas bénéficié de l'importante

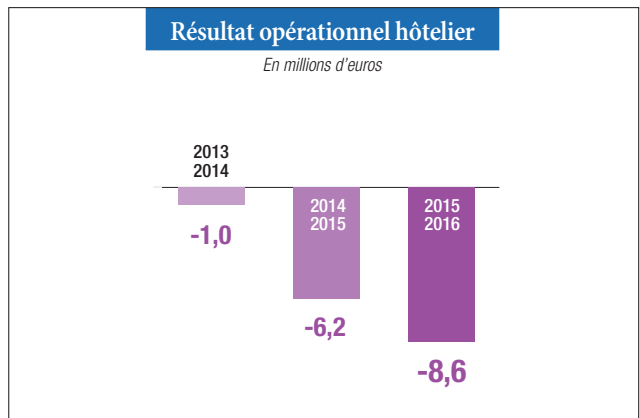
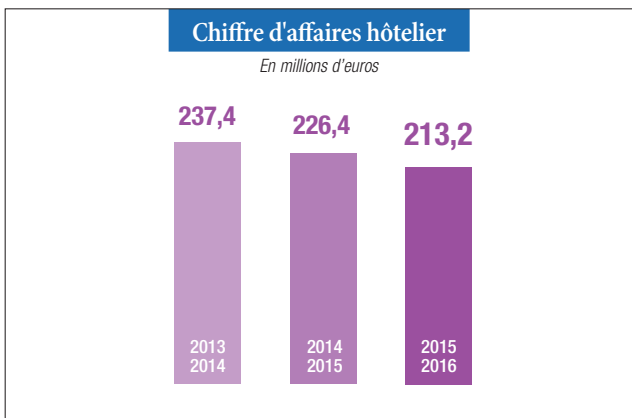
activité constatée en 2014/2015. En revanche, la réouverture des Thermes Marins Monte-Carlo et de son restaurant l'Hirondelle contribuent favorablement aux recettes du secteur. Le prix moyen sur l'ensemble des établissements baisse de 6 % par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet de la perte des couverts à prix moyens les plus élevés.

Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires en hausse de 8 %, à 29,6 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 au lieu de 27,5 millions d'euros pour l'exercice précédent. Ces activités reviennent au niveau de 2013/2014 avec notamment la réouverture de l'établissement des Thermes Marins Monte-Carlo qui avait été fermé pendant huit mois en 2014/2015 pour y permettre la rénovation complète de deux des quatre niveaux ouverts à la clientèle. A contrario il est enregistré une baisse de l'activité du complexe balnéaire du Monte-Carlo Beach, avec notamment l'absence de la clientèle de l'Hôtel de Paris.

Pour l'**ensemble du secteur hôtelier**, le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à 17,9 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre 24,6 millions d'euros pour 2014/2015, soit une diminution de 6,7 millions d'euros.

Les charges d'amortissements du secteur hôtelier diminuent de 4,3 millions d'euros, pour s'établir à 26,6 millions d'euros au titre de l'année sociale 2015/2016. Cette diminution s'explique notamment par la diminution de la charge complémentaire au titre de la révision du plan d'amortissement de l'Hôtel de Paris, qui s'établit à 1 million d'euros pour 2015/2016 contre 3,7 millions d'euros l'exercice précédent.

Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel négatif de - 8,6 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre un résultat négatif de - 6,2 millions d'euros pour l'exercice précédent. Les impacts défavorables sur le résultat opérationnel du secteur hôtelier du projet de rénovation de l'Hôtel de Paris s'élèvent à 17 millions d'euros pour l'exercice écoulé contre près de 14 millions pour l'exercice 2014/2015. Les pertes d'exploitation inhérentes à la capacité réduite d'accueil de l'Hôtel de Paris restent toutefois conformes aux prévisions, qui tablent sur des pertes supérieures à 50 millions d'euros sur la durée totale des travaux.



SECTEUR LOCATIF

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 36,1 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre 28,9 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de 25 %.

Chiffre d'affaires locatif (en millions d'euros)		2013/2014	2014/2015	2015/2016	% évol.
53 %	Locatif commercial	15,1	15,6	19,0	22 %
47 %	Locatif résidentiel	11,1	13,3	17,1	29 %
100 %	TOTAL SECTEUR LOCATIF	26,1	28,9	36,1	25 %

Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux enregistre un chiffre d'affaires de 19 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre 15,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette progression de 3,4 millions d'euros résulte de la création de nouveaux espaces commerciaux et de l'enregistrement en année pleine de la participation forfaitaire reçue des locataires des Pavillons Monte-Carlo au titre de la construction desdits pavillons.

Le segment **locatif résidentiel** est essentiellement composé des résidences de grand standing du « Monte-Carlo Bay » et du « Balmoral ». Il est complété depuis 2014/2015 par la mise en service des trois villas du Sporting, qui bénéficient chacune d'une piscine particulière et constituent une réalisation immobilière inédite en Principauté de Monaco, au milieu d'une végétation luxuriante, sous les pins parasol, les cyprès, les cèdres de l'Atlas et de magnifiques palmiers.

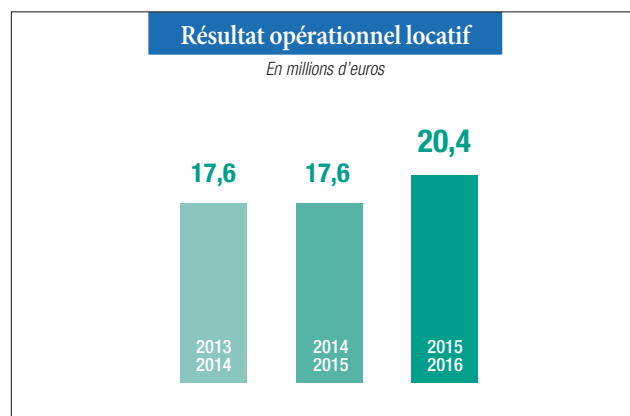
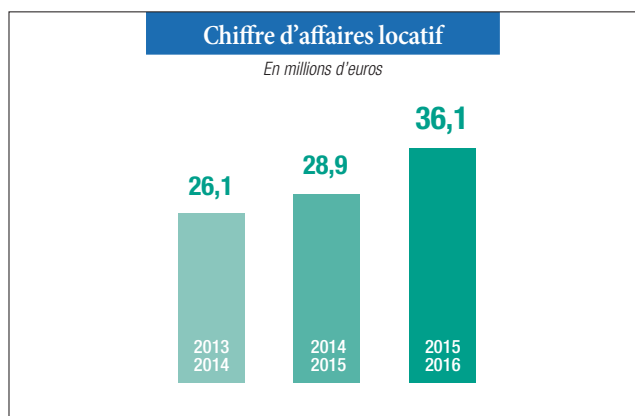
Le chiffre d'affaires locatif résidentiel s'élève à 17,1 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre 13,3 millions d'euros pour

l'exercice 2014/2015, en progression de 3,8 millions d'euros du fait de la mise en location progressive des trois villas précitées, mais aussi de l'indexation habituelle des loyers pratiquée chaque année.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré pour l'**ensemble du secteur locatif**, s'établit à 32,3 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre 25,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 6,7 millions d'euros.

La charge d'amortissements du secteur locatif augmente de 4 millions d'euros au cours de l'exercice 2015/2016, avec la dotation en année pleine des villas du Sporting et des Pavillons Monte-Carlo.

Après prise en compte des amortissements, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 20,4 millions d'euros contre 17,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 2,7 millions d'euros.



6.1.3 Résultats consolidés 2015/2016

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 31 mars 2016 :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>		Exercice 2014/2015	Exercice 2015/2016
Produits des activités ordinaires	Note 18	452 385	461 386
Achats consommés		(51 204)	(49 604)
Autres charges externes		(117 807)	(122 079)
Impôts, taxes et versements assimilés		(31 827)	(34 086)
Charges de personnel	Note 19	(222 615)	(232 644)
Amortissements	Notes 4 & 5	(51 629)	(50 963)
Autres produits et charges opérationnels	Note 20	(8 819)	(3 035)
Résultat opérationnel	Note 21	(31 517)	(31 026)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		25	515
Coût de l'endettement financier brut		(886)	(1 130)
Coût de l'endettement financier net	Note 22	(860)	(615)
Autres produits et charges financiers	Note 22	42 203	579
Charges d'impôt	Note 23		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 6	350	1 988
Résultat net consolidé		10 175	(29 074)
Part des intérêts minoritaires		(136)	(74)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE		10 040	(29 147)
Nombre moyen pondéré d'actions		18 282 389	24 516 661
Résultat net par action <i>(en euros)</i>		0,55	(1,19)
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>		0,55	(1,19)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>		Exercice 2014/2015	Exercice 2015/2016
Résultat net consolidé		10 175	(29 074)
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :			
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	Note 13	(6 136)	(3 487)
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 6	(46)	10
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :			
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	Note 6	(40 350)	
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 6	71	9
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		(36 286)	(32 542)
dont résultat global part du Groupe		(36 415)	(32 614)
dont résultat global part des minoritaires		129	72

La diminution de la rubrique « Achats consommés » pour 1,6 million d'euros est essentiellement liée aux fermetures d'établissements évoquées ci-avant.

Les « Autres charges externes » augmentent de 4,3 millions d'euros en raison essentiellement de la hausse des invitations et offerts au sein de la Société (+ 2,6 millions d'euros) mais également dans une moindre mesure par la reprise des activités au sein de la Société des Thermes Marins Monte-Carlo, après la fermeture pour travaux réalisés l'an passé.

L'évolution de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte de l'augmentation de la redevance sur les recettes brutes des jeux, du fait d'une hausse des recettes de jeux au cours de l'exercice écoulé.

L'augmentation de la rubrique « Charges de personnel » de 10 millions d'euros est principalement composée des éléments suivants :

- augmentation de 3,7 millions d'euros des charges résultant de la signature et de la mise en application des nouvelles conventions collectives jeux de table et appareils automatiques :

L'impact des nouvelles conventions collectives jeux s'établit à 11,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2015/2016 contre 7,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit :

- 7,1 millions d'euros pour le secteur des jeux de table, dont 3,2 millions d'euros sous la forme de provisions complémentaires : 2,7 millions d'euros au titre des droits à congés payés et 0,5 million d'euros au titre des engagements de retraite ;
- 4,2 millions d'euros pour le secteur des appareils automatiques sous la forme de provisions complémentaires au titre des engagements de retraite pour 3,7 millions d'euros et les provisions congés payés pour 0,5 million d'euros ;

- incidence du passage à une rémunération au fixe de personnels des restaurants et bars antérieurement rémunérés au 15 % de service, générant une augmentation de 2 millions d'euros des frais de personnel et du chiffre d'affaires ;

- autres évolutions des frais de personnel en relation avec l'évolution de l'activité et des effectifs pour une augmentation nette de 3,3 millions d'euros.

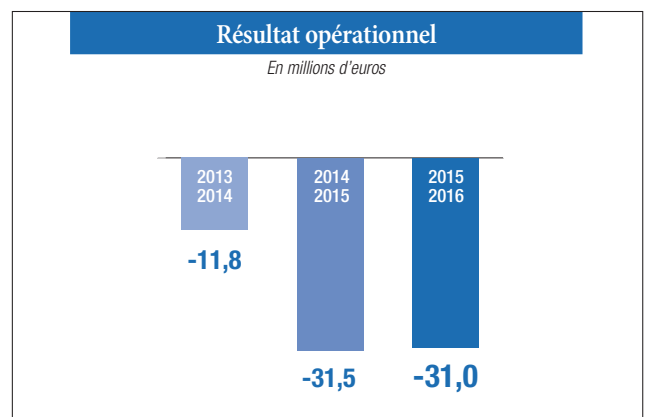
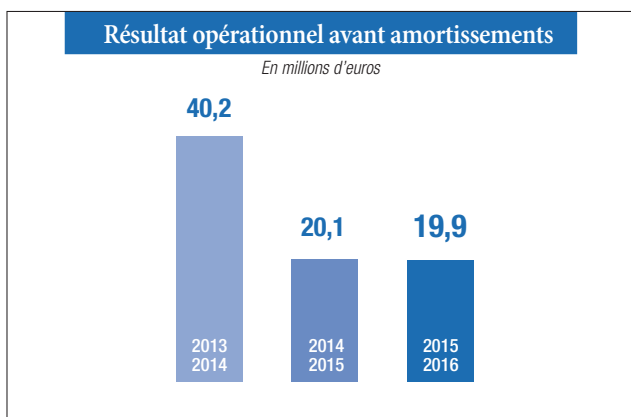
Enfin, la rubrique « Amortissements » présente une baisse de 0,7 million d'euros. L'augmentation des amortissements du secteur locatif de 4 millions d'euros (exploitation en année pleine des Pavillons Monte-Carlo et des villas du Sporting), et du nouveau site administratif se trouve en effet totalement compensée par la diminution de 4,3 millions d'euros des amortissements du secteur hôtelier (Hôtel de Paris et Monte-Carlo Bay Hotel & Resort).

Le **résultat opérationnel** du Groupe S.B.M. reste stable, pour s'établir en déficit de - 31 millions d'euros contre une perte opérationnelle de - 31,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Ce déficit est tout d'abord lié à la conduite du projet de rénovation de l'Hôtel de Paris, dont les impacts défavorables sur le résultat opérationnel s'élèvent à 17 millions d'euros pour l'exercice écoulé contre près de 10 millions pour l'exercice 2014/2015. Les pertes d'exploitation inhérentes à la capacité réduite d'accueil de l'Hôtel de Paris restent toutefois conformes aux prévisions, qui tablaient sur des pertes supérieures à 50 millions d'euros sur la durée totale des travaux.

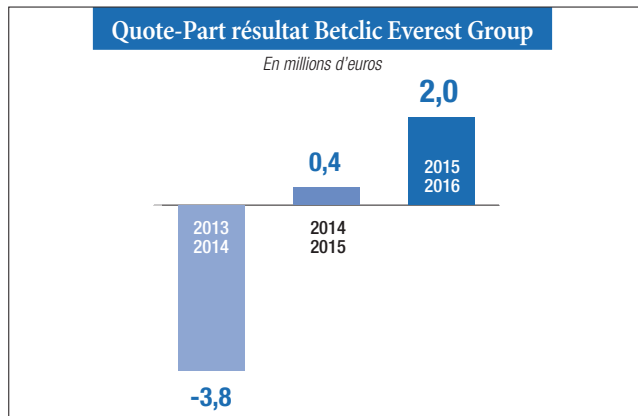
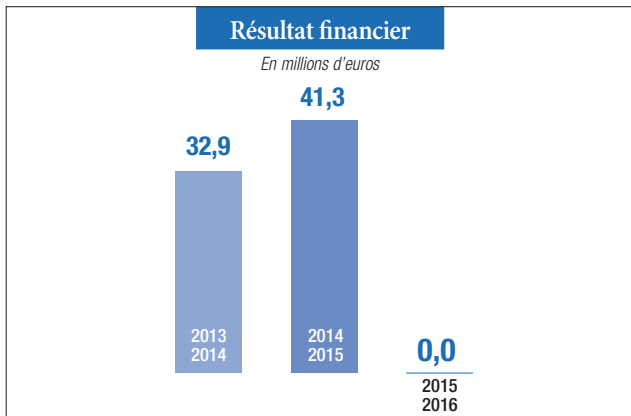
Par ailleurs, le résultat opérationnel est impacté par la prise en compte de charges complémentaires au titre des nouvelles conventions collectives jeux de table et appareils automatiques, qui s'élèvent à 11,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2015/2016, soit 7,1 millions d'euros pour le secteur des jeux de table et 4,2 millions d'euros pour le secteur des appareils automatiques, dont 7,4 millions d'euros sous la forme de provisions complémentaires au titre des engagements de retraite et des congés payés. Il est rappelé qu'une charge de 7,6 millions d'euros avait été constatée sur l'exercice 2014/2015 pour prendre en compte les impacts de la nouvelle convention collective des jeux de table en matière d'engagements de retraite.

En dépit de ces éléments, le Groupe S.B.M. est parvenu à stabiliser l'évolution du résultat opérationnel, avec une progression significative de sa performance opérationnelle dans les différents secteurs, et principalement dans le domaine des appareils automatiques.

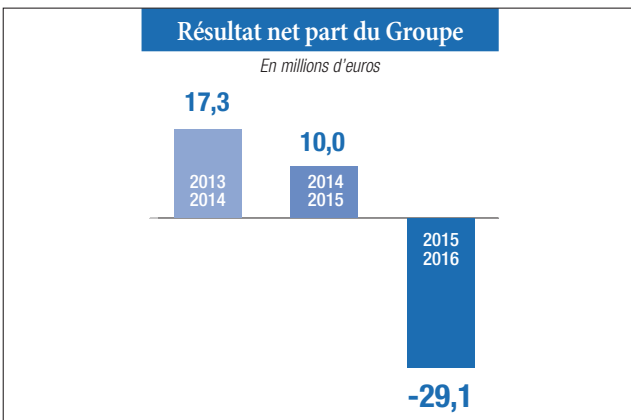


Le **résultat financier** de l'exercice 2015/2016 s'établit à l'équilibre contre un profit de 41,3 millions d'euros pour l'exercice précédent. Il est rappelé que la cession des dernières 400 000 actions Wynn Resorts Ltd que détenait la Société est intervenue au cours du premier trimestre de l'exercice 2014/2015, se traduisant par l'encaissement de 43,9 millions d'euros et une plus-value de cession de 38,8 millions d'euros.

Enfin, la consolidation par **mise en équivalence de Betclac Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part positive de 2 millions d'euros contre 0,4 million d'euros pour l'exercice 2014/2015. Cette évolution traduit la poursuite des actions engagées par Betclac Everest Group pour rationaliser ses coûts de fonctionnement et le développement des activités de paris sportifs.



Le **résultat net consolidé – part du Groupe** ressort ainsi en déficit de - 29,1 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre un profit de 10 millions d'euros pour l'exercice 2014/2015.



6.1.4 Bilan consolidé 2015/2016

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		31 mars 2015	31 mars 2016
Goodwill	Note 4	32	32
Immobilisations incorporelles	Note 4	6 188	6 293
Immobilisations corporelles	Note 5	633 927	663 631
Participations mises en équivalence		72 280	82 673
Autres actifs financiers		32 819	23 268
Actifs financiers non courants	Note 6	105 099	105 941
Total actif non courant		745 246	775 897
Stocks	Note 7	11 597	11 574
Clients	Note 8	44 733	28 552
Autres débiteurs	Note 9	24 458	21 232
Autres actifs financiers	Note 10	11	26
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11	186 895	187 546
Total actif courant		267 694	248 930
Actifs destinés à être cédés	Note 6		
TOTAL DE L'ACTIF		1 012 940	1 024 827

PASSIF

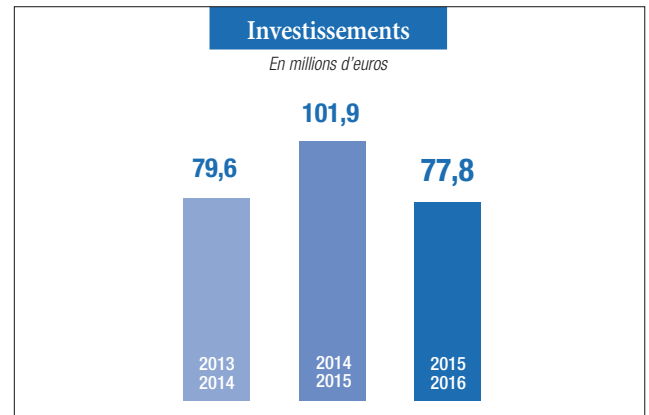
<i>(en milliers d'euros)</i>		31 mars 2015	31 mars 2016
Capital		24 517	24 517
Primes d'émission		214 650	214 650
Réserves		455 688	465 711
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R)		(24 856)	(19 937)
Résultat de l'exercice		10 040	(29 147)
Capitaux propres – part du Groupe		680 039	655 794
Intérêts minoritaires		321	378
Capitaux propres		680 359	656 171
Emprunts et passifs financiers	Note 12	3 846	5 315
Avantages du personnel	Note 13	44 576	50 869
Provisions	Note 14	2 119	2 498
Autres passifs	Note 15	99 474	120 003
Total passif non courant		830 375	834 858
Fournisseurs	Note 16	31 367	26 451
Autres créditeurs	Note 17	146 853	158 543
Provisions	Note 14	201	585
Passifs financiers	Note 12	4 145	4 392
Total passif courant		182 566	189 970
TOTAL DU PASSIF		1 012 940	1 024 827

6.1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie 2015/2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2014/2015	Exercice 2015/2016
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé – part du Groupe	10 040	(29 147)
Part des intérêts minoritaires	136	74
Amortissements	51 629	50 963
Résultat des sociétés mises en équivalence	(350)	(1 988)
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(696)	(633)
Variation des provisions	1 530	3 570
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	(1 513)	861
Autres charges et produits calculés	(1 880)	46
Plus et moins-values de cession	(37 843)	5
Capacité d'autofinancement	21 052	23 751
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	967	(246)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	22 020	23 505
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	Note 28 18 192	43 160
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	40 212	66 665
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	Notes 4, 5 & 6 (101 893)	(77 840)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	Notes 4, 5 & 6 46 042	1 254
Incidences des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis	Note 6 3 313	9 490
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(52 538)	(67 095)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(757)	(19)
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital	215 632	
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	Note 12 (39 430)	855
Intérêts financiers nets reçus (versés)	Note 22 (967)	246
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	174 477	1 082
VARIATION DE TRÉSORERIE	162 152	652
Trésorerie à l'ouverture	24 733	186 895
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	11	(1)
Trésorerie à la clôture	186 895	187 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	186 895	187 546
Banques – Passif		

La **capacité d'autofinancement** s'élève à 23,8 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre 21,1 millions d'euros pour l'exercice précédent. Après la prise en compte de la diminution du besoin en fonds de roulement de 25 millions d'euros qui résulte principalement de l'encaissement des droits au bail relatifs aux futurs emplacements commerciaux prévus dans le cadre de son développement immobilier au cœur de Monte-Carlo, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 66,7 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre 40,2 millions d'euros pour l'exercice 2014/2015.

Par ailleurs, la poursuite du programme d'**investissements** a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières de 77,8 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre 101,9 millions d'euros pour l'exercice précédent. Après prise en compte des encaissements liés aux cessions d'immobilisations, qui avait représenté un montant de 43,9 millions d'euros en 2014/2015 au titre des actions Wynn Resorts Ltd, et de la variation des prêts et avances consentis de 9 millions d'euros, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspondent à un décaissement net de 67,1 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016 contre 52,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.



Au 31 mars 2016, la **trésorerie nette d'endettement financier** du Groupe S.B.M. est positive de 187 millions d'euros contre un solde positif de 186,2 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

6.1.6 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer

Les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer, Société mère, font apparaître les résultats suivants :

Résultats Société des Bains de Mer – Société mère <i>(en millions d'euros)</i>	2013/2014	2014/2015	2015/2016	Écart <i>(en millions d'euros)</i>
Chiffre d'affaires	418,7	396,4	399,4	3,0
Résultat opérationnel	(17,7)	(35,2)	(40,0)	(4,8)
Résultat financier	5,6	6,0	7,7	1,7
Résultat exceptionnel	30,4	29,3	(6,1)	(35,4)
RÉSULTAT NET SOCIÉTÉ	18,3	0,1	(38,3)	(38,4)

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2015/2016 s'élève à 399,4 millions d'euros contre 396,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 millions d'euros.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit en perte de - 40 millions d'euros contre une perte de - 35,2 millions d'euros en 2014/2015. Cette dégradation résulte de la diminution du chiffre d'affaires hôtelier et notamment dans le cadre des travaux de l'Hôtel de Paris et de son exploitation toute l'année avec une capacité réduite à 40 chambres, mais également par l'impact des provisions relatives aux nouvelles conventions collectives des jeux de table et appareils automatiques, à hauteur de 11,3 millions d'euros sur l'exercice 2015/2016 contre 7,6 millions d'euros sur l'exercice précédent.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre les produits de placement et les charges d'intérêts des emprunts.

Sont également compris les produits financiers résultant des financements apportés à certaines filiales, produits qui sont annulés dans les comptes consolidés dans le cadre de l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe S.B.M.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2015/2016 s'élève à - 6,1 millions d'euros contre un résultat de 29,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Cette variation de 35,4 millions d'euros s'explique principalement par la plus-value non récurrente réalisée au titre des cessions d'actions Wynn Resorts Ltd à hauteur de 38,8 millions d'euros sur l'exercice 2014/2015.

RÉSULTAT NET

Le résultat net social de l'exercice 2015/2016 s'élève à - 38,3 millions d'euros contre un résultat de 0,1 million d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 38,4 millions d'euros.

6.1.7 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rendons compte des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs, à savoir :

■ les opérations traitées avec les filiales de votre Société :

- la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.) ;
- la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.) ;
- la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL) ;
- la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.) ;
- la Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.) ;
- la Société Civile Particulière Soleil du Midi ;
- la Société Civile Immobilière de l'Hermitage ;
- la Société des Bains de Mer, USA, Inc. ;
- la Société Monte-Carlo S.B.M. Singapore Pte. Ltd ;
- la S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International ;
- la S.A.R.L. Café Grand Prix ;
- la Société Betclac Everest Group ;

■ ainsi que :

- les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire ;
- les opérations réalisées avec la Banque J. Safra (Monaco) S.A. dont M. Jean-Louis Masurel est l'un des Administrateurs, concernant le bail locatif consenti par la Société pour des locaux situés dans l'immeuble Belle Époque ;
- les opérations d'achat de vins réalisées à des conditions normales de marché avec la Société des Vins de Fontfroide dont M. Jean-Louis Masurel est propriétaire et gérant, et qui représentent des montants non significatifs ;
- les opérations de conseil réalisées à des conditions normales de marché avec la Société Arcos Investissement dont M. Jean-Louis Masurel est propriétaire et gérant, et qui représentent des montants non significatifs ;
- les opérations de locations civiles réalisées à des conditions normales de marché avec la Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier dont M. Michel Dotta est Président-Délégué, et qui représentent également des montants non significatifs ;
- et les opérations de conseil réalisées à des conditions normales de marché avec la Société PGL Conseil dont M. Pierre Letzelter est propriétaire et gérant, et qui représentent des montants non significatifs.

6.2 Investissements et perspectives

6.2.1 Investissements réalisés

Le Groupe S.B.M. a poursuivi une politique active d'investissements au cours des exercices passés, pour un montant total de 262,8 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, comme présenté dans le tableau ci-dessous, qui regroupe l'ensemble des dépenses d'investissements, que les projets soient achevés et mis en service ou toujours en cours.

Investissements (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2015	Exercice clos le 31 mars 2016
Secteur jeux	1 376	3 399	11 916
Secteur hôtelier	19 349	32 700	31 060
Secteur locatif	50 297	49 032	32 496
Autres activités et services communs	9 650	14 966	6 573
TOTAL	80 671	100 097	82 045

SECTEUR JEUX

Les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 16,7 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Le Groupe S.B.M. a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques, avec un investissement total de 3,8 millions d'euros au titre des trois exercices. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Mais l'investissement principal de l'exercice 2015/2016 concerne le programme d'extension et de rénovation totale du Casino Café de Paris, avec notamment la création d'une nouvelle terrasse extérieure de 350 m² située du côté de l'Avenue des Spélugues. L'espace ainsi créé a permis d'installer de nouvelles machines accessibles à tous, y compris la clientèle fumeurs. La terrasse constitue également un lieu ouvert pour un service de bar et de restauration.

Les points essentiels du programme de rénovation ont porté sur :

- la construction d'un nouveau bar en position centrale, élément architectural fort constituant un point d'attrait marquant pour l'établissement ;
- la création d'un espace convivial de restauration, offre non proposée précédemment, qui a nécessité la création d'une cuisine en sous-sol ;
- une vraie amélioration architecturale de la terrasse extérieure existante, avec notamment l'ajout de marquises en verre ;
- une remise à plat technique complète de l'ensemble des installations.

L'ensemble de ces nouvelles installations, et notamment la nouvelle terrasse, a été ouvert au public le 4 décembre 2015.

Par ailleurs, si le nombre de machines installées au Casino Café de Paris est resté sensiblement identique, la réalisation de ce programme de travaux a permis à l'établissement d'élargir son offre de jeu avec des jeux de table (jeux américains). Cet établissement dispose ainsi d'une offre complète en termes d'animation et d'un environnement privilégié qui rencontre un grand succès auprès de la clientèle.

Le montant total d'investissement de ce projet est de 10,6 millions d'euros, dont 9,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2015/2016.

SECTEUR HÔTELIER

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 83,1 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Plus de la moitié des investissements de ce secteur pour les trois derniers exercices concerne le projet de rénovation profonde de l'Hôtel de Paris (voir chapitre 6.2.2. ci-après – « Principaux projets en cours »).

Les autres travaux d'investissements concernent d'une part des travaux courants comme, par exemple, la rénovation des chambres et suites de l'Aile Beaumarchais de l'Hôtel Hermitage ou la rénovation du restaurant Louis XV – Alain Ducasse à l'Hôtel de Paris, mais également une rénovation importante de l'établissement des Thermes Marins Monte-Carlo, qui a nécessité la fermeture de l'établissement pendant huit mois au cours de l'exercice 2014/2015. La rénovation a porté sur deux des quatre étages opérationnels où sont exploitées les activités de piscine, fitness, restauration, boutique et soins d'eau, ainsi que sur le niveau des équipements techniques, pour un montant total de 9,9 millions d'euros.

L'objectif de cette rénovation était de proposer un centre de santé et de bien-être très haut de gamme à une clientèle toujours plus exigeante et de positionner l'établissement sur une offre santé qui correspond au plan de développement de la Principauté de Monaco. Par ces travaux, les Thermes Marins Monte-Carlo retrouvent un positionnement européen de premier ordre, positionnement qui était le sien lors de son inauguration en 1995.

Les investissements significatifs réalisés dans le domaine hôtelier ces dernières années permettent au Groupe S.B.M. de disposer d'une offre adaptée à sa clientèle. Le Groupe S.B.M. a toutefois jugé indispensable de renforcer cette démarche et le projet de rénovation profonde de l'Hôtel de Paris en est la meilleure illustration.

SECTEUR LOCATIF

Le secteur locatif a également fait l'objet d'investissements importants à hauteur de 131,8 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, avec l'objectif d'améliorer la valorisation du patrimoine immobilier, tout en attirant et fidélisant en Principauté de Monaco une nouvelle clientèle internationale.

Cette stratégie, initiée en octobre 2005 avec l'ouverture de la Résidence du Monte-Carlo Bay (24 appartements de très grand luxe), puis confirmée en mai 2012 avec l'ouverture de la résidence du Balmoral (7 appartements avec un service hôtelier offrant une vue exceptionnelle sur le port Hercule), prend plus d'ampleur encore avec les deux projets décrits ci-après.

Le projet des villas du Sporting a été finalisé au cours de l'exercice 2014/2015. Idéalement situées sur la presqu'île du Sporting Monte-Carlo, les trois villas du Sporting constituent une réalisation immobilière inédite à Monaco, au milieu d'une végétation luxuriante, sous les pins parasol, les cyprès, les cèdres de l'Atlas et de magnifiques palmiers. Elles bénéficient chacune d'une piscine particulière et d'un accès privatif direct à la mer. Ce projet représente un investissement total de 31,8 millions d'euros, dont 22,2 millions d'euros sur les trois derniers exercices. La mise en location de ces trois villas s'est opérée de façon échelonnée : les deux premières au cours de l'exercice 2014/2015 et la troisième au cours du premier semestre 2015/2016. Les trois villas sont désormais louées.

Pour ce qui concerne le projet de développement immobilier au cœur de Monte-Carlo décrit au chapitre 6.2.2 suivant, les dépenses engagées au cours des trois derniers exercices s'établissent à 107,1 millions d'euros, dont 31,1 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016.

Au cumul de l'ensemble du secteur locatif, le montant des investissements réalisés en 2015/2016 s'élève à 32,5 millions d'euros.

AUTRES ACTIVITÉS ET SERVICES COMMUNS

Les investissements réalisés dans le secteur autres activités et services communs s'élèvent à 31,2 millions d'euros au titre des trois derniers exercices.

La réalisation du projet immobilier sur le site précédemment occupé par le Sporting d'Hiver a nécessité le transfert des services du Groupe S.B.M. qui y étaient implantés. L'ensemble des

services administratifs et supports du Groupe S.B.M. (Direction Générale, Marketing et Communication Stratégique, Ressources Humaines, Travaux et Immobilier, Finance et Gestion, Informatique, Achats, etc.) ont ainsi été regroupés sur un site unique, dans l'immeuble dénommé « Aigue-Marine » situé dans le quartier de Fontvieille à Monaco. Implanté sur cinq niveaux dont quatre sont la propriété du Groupe S.B.M. et le dernier en location, ce transfert du siège a nécessité la réalisation de travaux d'adaptation importants, pour un montant total de 14,1 millions d'euros au titre des trois derniers exercices. Le déménagement des équipes a été finalisé au cours de l'été 2014 et a permis pour la première fois le regroupement de l'ensemble des équipes sur un site unique au lieu de quatre précédemment.

Les autres investissements concernent également des logiciels et systèmes de gestion mis en œuvre par les directions supports du Groupe S.B.M. comme la Direction des Ressources Humaines (gestion des temps et des activités, paie) et la Direction Informatique (acquisition de licences, etc.).

6.2.2 Principaux projets en cours et perspectives

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les projets en cours au 31 mars 2016 seront poursuivis en 2016/2017 dans le cadre du programme d'investissement défini par le Groupe S.B.M., en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés.

Les principaux projets en cours sont les suivants :

SECTEUR JEUX

Les principaux projets engagés concernent le renouvellement du parc des appareils automatiques. Les installations en cours à la date de clôture de l'exercice dernier seront poursuivies de façon continue.

SECTEUR HÔTELIER

Comme précédemment indiqué, la rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris constitue le principal projet en cours du secteur hôtelier.

La rénovation de l'Hôtel de Paris porte en effet sur l'ensemble de l'établissement avec une recomposition tant des espaces dédiés à la clientèle que des espaces de services. La capacité globale d'hébergement sera similaire à la capacité actuelle, mais la superficie des chambres et suites sera augmentée et la proportion de suites accrue.

Les autres éléments structurants de la programmation sont :

- la mise en valeur des toits qui accueilleront un nouvel espace spa, fitness et piscine réservé à la clientèle de l'hôtel, des suites d'exception et une « villa sur le toit » avec jardin et piscine privés ;
- la création d'une cour-jardin au centre de l'établissement ;
- l'aménagement d'espaces de boutiques ;

- l'ouverture du Bar Américain et du futur restaurant sur la terrasse au sud offrant une vue à 180° allant du Casino de Monte-Carlo au Port Hercule ;
- l'adaptation aux technologies de pointe et une liaison souterraine directe avec les équipements d'accueil et de conférence du futur complexe immobilier.

Cette rénovation et ces innovations permettront à l'Hôtel de Paris de continuer à rester à la pointe des attentes d'une clientèle toujours plus exigeante des palaces.

La façade historique de l'Hôtel de Paris face au Café de Paris Monte-Carlo restera intacte. Les lieux de légende, tels que le Hall d'entrée, et la cave, et les établissements emblématiques, tels que le Bar Américain, la Salle Empire, le Louis XV – Alain Ducasse et le Grill, seront maintenus.

Prévu pour durer quatre années, le chantier prévoit notamment les démolitions, excavations et reconstructions totales des ailes Rotonde et Alice. Ces deux ailes du bâtiment devraient être livrées et de nouveau commercialisées à compter de mai 2017, pour le Grand Prix de Formule 1.

Après une fermeture totale à partir d'octobre 2014, l'Hôtel de Paris a été ré-ouvert fin décembre 2014 avec une capacité réduite à 40 chambres environ, et cela pendant tout l'exercice 2015/2016. Le maintien de l'exploitation partielle de l'établissement pendant toute la durée des travaux a été décidé afin de limiter au maximum l'impact social de ce projet mais aussi de disposer d'une capacité d'accueil pour la clientèle habituelle de joueurs.

Le coût de rénovation de l'Hôtel de Paris est de l'ordre de 300 millions d'euros sur la période 2014-2018 incluant le montant estimé des pertes d'exploitation.

Au 31 mars 2016, le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre de ce projet s'élève à 47,9 millions d'euros, dont 20,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2015/2016.

Le projet se déroule conformément au calendrier prévu et dans le respect du budget alloué.

SECTEUR LOCATIF

De même, le développement immobilier au cœur de Monte-Carlo, sur le site précédemment occupé par le Sporting d'Hiver, constitue le principal projet engagé pour le secteur locatif, dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après.

L'ancien bâtiment du Sporting d'Hiver sera remplacé par sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunira ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espaces de bureaux, 2 500 m² d'espaces de conférences équipés de technologies multimédia, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, a figuré la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en créant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable : sur le site paysagé, seront ainsi créés 30 % d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée reliant l'avenue des Beaux-Arts aux Jardins Saint-James.

Le coût total de réalisation de ce projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monte-Carlo est compris entre 370 et 390 millions d'euros sur la période 2013-2018.

Au 31 mars 2016, le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre du projet s'élève à 123,1 millions d'euros dont :

- frais d'études et honoraires pour 39,1 millions d'euros ;
- frais de construction et d'aménagement des Pavillons de Monte-Carlo dans les Jardins des Boulingrins pour 22,1 millions d'euros ;
- frais de rachat de droits au bail pour 33 millions d'euros ;
- frais de construction pour 19,2 millions d'euros.

La part de ces investissements réalisée au cours de l'exercice 2015/2016 s'élève à 31,1 millions d'euros.

Faisant suite à la démolition de l'ancien Sporting engagé au début de l'exercice 2015/2016, les travaux d'excavation se poursuivent à un rythme satisfaisant pour être achevés en principe fin septembre prochain.

À ce jour, le niveau le plus profond de la fouille a été atteint, il faudra encore attendre la fin du mois de septembre 2016 pour réaliser l'excavation complète des 5 000 m². La première pierre de l'édifice a été posée le 5 juillet 2016 par S.A.S. le Prince de Monaco. À cette occasion, le nom du futur complexe immobilier a été dévoilé : « One Monte-Carlo ».

Compte tenu de ces différents projets, les dépenses d'investissements estimées pour l'exercice 2016/2017 devraient être de l'ordre de 215 millions d'euros, dont près de 185 millions d'euros au titre des deux projets majeurs précités.

PERSPECTIVES

La rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et le développement immobilier au cœur de Monte-Carlo sont deux composantes essentielles de la stratégie de développement du Groupe S.B.M.

Avec ces réalisations, le Groupe S.B.M. a en effet pour objectif de générer un résultat opérationnel additionnel annuel, avant amortissements, supérieur à 50 millions d'euros à l'horizon 2019.

Ces projets représentent néanmoins un effort d'investissements sans précédent, avec un coût estimé compris entre 500 et 540 millions d'euros sur la période 2015-2018, hors pertes d'exploitation liées à la fermeture partielle de l'Hôtel de Paris.

NOTES

Ce document a été imprimé en France, imprimeur détenteur de la marque Imprim'Vert®, sur un site certifié PEFC. Le papier recyclable utilisé est exempt de chlore élémentaire et à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

CASINOS

Casino de Monte-Carlo
Casino Café de Paris
Sun Casino
Bay Casino

HÔTELLERIE & RESTAURATION

Hôtel de Paris Monte-Carlo
Hôtel Hermitage Monte-Carlo
Monte-Carlo Beach
Monte-Carlo Bay Hotel & Resort
Brasserie Café de Paris
Buddha Bar Monte-Carlo
Le Méridien Beach Plaza

LOISIRS & DIVERTISSEMENTS

Salle Garnier - Opéra de Monte-Carlo
La Rascasse
Monte-Carlo Beach Club
Thermes Marins Monte-Carlo
Salle des Étoiles
Jimmy'z Monte-Carlo
Monte-Carlo Country Club
Monte-Carlo Golf Club
La Promenade Monte-Carlo Shopping

RÉSIDENTIEL

Les villas du Sporting
Les Résidences du Sporting
Le Balmoral